

Résolutions de la 12^e Assemblée générale de l' UICN

N'Sele, Kinshasa, Zaire

18 septembre 1975

7. Restauration des environnements semi-arides et de la faune sauvage associée

Consciente de l'éveil général - bien que tardif - de la conscience internationale quant à la nécessité de porter assistance à la région du Sahel qui a terriblement souffert d'une sécheresse catastrophique;

Reconnaissant que d'autres tragédies du même ordre peuvent se produire dans d'autres régions semi-arides ou dans des environnements marginaux. dans les pays en voie de développement;

Préoccupée de ce que l'assistance à long terme à ces régions est souvent planifiée et initiée sans tenir compte des réalités écologiques;

Préoccupée en outre de ce qu'on assiste à une accélération de la destruction des espèces sauvages ayant en puissance une grande importance pour la pérennité du bien-être économique des peuples de la région et la stabilité écologique;

La 12^e. Assemblée générale de l'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaire, en septembre 1975:

Demande instamment aux gouvernements et aux organisations internationales d'entreprendre les enquêtes qui garantiront que les programmes de développement seront planifiés

et réalisés en accordant toute l'attention voulue aux facteurs écologiques qui détermineront leur succès à long terme et en tenant compte des connaissances traditionnelles des peuples qui ont longtemps habité ces régions; et

Recommande tout particulièrement que les projets de recherche et de démonstration soient initiés par les gouvernements et les organisations internationales pour déterminer le meilleur moyen de protéger et de gérer la faune sauvage, en particulier les grandes espèces adaptées aux habitats semi-arides en vue de favoriser la restauration de la productivité de ces environnements utilisés comme source de nourriture et autres produits présentant un intérêt économique pour les peuples des zones marginales.